

Comité Local
D'Information et de Suivi



RÉUNION
DU 10 juin 2013



SOMMAIRE

| | |
|--|------------------------|
| Liste des présents et représentés | Pages 3 & 4 |
| Intervention de M. Jean-Louis CANOVA, Président du Clis (rapport moral)..... | Page 5 |
| Intervention de M. Bertrand OLLIVIER, trésorier (rapport de gestion) | Page 7 |
| Intervention de M. Christophe PETITJEAN – FIDUREX (rapport sur les comptes annuels) | Page 12 |
| Programme d'activités 2013 | Page 15 |
| Questions/réponses..... | Page 17 |
| Election des représentants au C.A. du collège des organisations professionnelles et des syndicats | Page 28 |

Membres du Clis présents ou représentés :

Assemblée générale du 10 juin 2013

Membres de droit

Mme Isabelle DILHAC, Préfet de la Meuse, excusée

M. Alain CADOU, Directeur de l'agence Régionale de la Santé de Champagne Ardenne, représenté

Parlementaire

M. François CORNUT GENTILLE, Député de la Haute-Marne, représenté

Conseil Régional de Champagne-Ardenne

Mme Patricia ANDRIOT, Conseillère régionale, excusée

Conseil Régional de Lorraine

Mme Nelly JAQUET, Conseillère régionale, représentée

Conseillers Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne

M. Antoine ALLEMEERSCH, Conseiller Général de la Haute-Marne

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

M. Jean-Louis CANOVA, Conseiller Général de la Meuse et Président du Clis

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

M. Christian NAMY, Président du Conseil Général de la Meuse, représenté

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Général de la Haute-Marne et trésorier du Clis

M. Elisabeth ROBERT DEHAULT, Conseillère Générale de la Haute-Marne, représentée

M. Daniel RUHLAND, Conseiller Général de la Meuse, représenté

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Paul ADNET, Maire d'Horville en Ornois, excusé

M. Jean-Claude ANDRÉ, Maire de Demange aux Eaux

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté

M. Laurent AUBRY, Saint Joire

Mme Nicole COLLIN, Héவில்liers

M. André COURTOIS, Maire de Dainville Bertheléville

M. Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt et Vice-président du Clis

M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré

M. Maurice LABAT, Baudignécourt

M. Nicolas LANGLOIS, Maire de Saint-Amand sur Ornain

M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx, représenté

M. Xavier LEVET, Maire de Mandres en Barrois

M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville, représenté

M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château, représenté

M. Bernard MASSON, Villers le Sec

M. Claude MOUTAUX, Maire de Montiers sur Saulx
M. Jean-Pierre REMMELE, Maire de Bonnet
Mme Anne-Marie RENARD, Maire de Biencourt sur Orge, représentée
Mme François ROSTAN-PAQUET, Maire de Fouchères aux Bois,
représentée
M. Denis STOLF, Maire de Tréveray

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Albert BARDY, Osne le Val
M. Jacky BOUSSEL, Maire d'Echenay, représenté
Mme Colette FONTAINE, Gillaumé
M. Arnauld FOUCAULT, Montreuil sur Thonnance, représenté
M. Henri FRANÇOIS, Maire de Saudron
M. Claude MALINGRE, Epizon
Mme Claire PEUREUX VALANT, Paroy sur Saulx
Mme Marianne ROBERT GASSMANN, excusée

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et archéologie, excusé
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA
Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 52, excusée

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse, représenté
M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants des syndicats salariés

M. Didier BERTRAND, CFTD
M. Jean COUDRY, CFE CGC
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC, représenté
M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentants les personnalités qualifiées

M. Marc DESCHAMPS, géologue, représenté

Voix consultatives

M. Jean-Paul BAILLET, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, représenté

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Bonjour à tous et merci d'être présents à cette réunion qui comprend à l'ordre du jour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion 2012, la présentation du rapport du Commissaire aux comptes, l'adoption du programme d'activités 2013 et du budget correspondant, la désignation lors d'une interruption de séance, du représentant supplémentaire au CA des organisations professionnelles et des syndicats agricoles et de salariés, et enfin avant le buffet, la présentation du film documentaire sur le projet de stockage réalisé par le Clis.

Je vais tout de suite vous présenter le rapport moral :

L'année 2012 a été l'occasion de préparer le débat public, officiellement annoncé en novembre. Le groupe de travail mis en place s'est réuni à trois reprises afin de mettre en évidence les thèmes pour lesquels des interrogations demeurent et les réunions dans les communes se sont poursuivies (Treveray, Saint-Joire). Le projet de film documentaire s'est concrétisé avec le choix (après trois réunions de la commission d'appel d'offres) d'une équipe de réalisation qui a commencé le tournage dès septembre, en profitant du débat entre MM. BOISSIER et THUILLIER organisé à Bure, devant plus de 200 personnes présentes et 700 internautes, puisque pour la première fois, la réunion était retransmise en direct sur internet.

En ce qui concerne les activités statutaires, il y a eu 2 Assemblées Générales à Ligny en Barrois (13 mars) pour la présentation du rapport de la CNE, et à Joinville (11 juin), pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour sa part à 3 reprises à Bure (13 février, 14 mai et 12 novembre) et a réuni les représentants des organisations professionnelles et des syndicats agricoles et salariés, en vue d'une évolution des statuts le 8 novembre. Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :

- les visites du laboratoire de Mol en Belgique et du réacteur de Chooz en juin pour 25 membres ;
- la participation au colloque de l'AEN à Toronto en octobre ;
- les visites du laboratoire de Bure ;

- la parution de *La lettre du CLIS*, deux numéros en janvier et décembre ;
- l'accueil de délégations anglaises en avril, japonaise en décembre à Bure ainsi qu'une équipe de tournage d'ARTE dans le cadre de l'émission « Le blogueur » en janvier.

Les commissions ont poursuivi leurs activités :

- La commission « Communication » s'est réunie quatre fois pour préparer les numéros 12 et 13 de *La lettre du CLIS* et travailler sur le projet de scénario du document audiovisuel.

A ce titre, je voudrais remercier tous les membres des commissions, en particulier celle de la commission « Communication », qui ont fait un excellent travail et qui se sont déplacés maintes fois pour que tout se passe bien. Quand le film sera projeté, vous verrez qu'il y a eu un excellent travail de fait.

- La commission « Réversibilité » s'est réunie une fois avec une présentation des dernières réflexions de l'ANDRA.
- La commission « Environnement santé » s'est réunie une fois également pour une présentation de la démarche des observatoires régionaux de santé, relative à la mise en place d'un état de référence sanitaire.
- Le comité de liaison, mis en place en 2011, s'est réuni trois fois : en janvier, mai et octobre, afin de préparer les travaux du conseil d'administration et des commissions.
- La modélisation a fait l'objet de deux journées de formation :
 - la première à Bar Le Duc avec l'IRSN le 22 mai,
 - la seconde à Chatenay-Malabry avec l'ANDRA, le 4 décembre.

Le personnel a maintenu la permanence à Bure avec la mise à disposition du fonds documentaire et la mise à jour du site internet qui connaît une fréquentation importante, environ 150 visites par jour.

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2012 aux travaux de différents organismes : collèges interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire et notamment aux activités de l'Association Nationale des CLI avec un

partenariat CLI, ANCCLI, IRSN, sur le thème : « dialogue HAVL » qui a donné lieu à plusieurs journées de travail à Paris de juin à décembre.

L'année 2013 sera bien évidemment marquée par le débat public sur le projet de stockage. Le CLIS y participe à sa façon : soit par le biais d'un cahier d'acteurs, soit par sa présence aux réunions, soit en favorisant la participation des populations locales. La diffusion du film doit être également un élément important pour l'information du grand public via la diffusion sous forme de DVD et la projection lors de réunions publiques. A noter que ce film sera diffusé le 19 juin sur : Mirabelle TV, (et plus tard sur Vosges TV et peut-être sur Territorial TV). Ce film sera suivi d'un débat d'une demi-heure qui sera enregistré demain. Regardez le 19 juin, canal 23 sur la TNT.

Les diverses sollicitations au cours du premier trimestre – Haut Comité pour la transparence et l'information, l'IRSN, Comité économique social et environnemental Champagne-Ardenne, l'Association Sur Saulx – montrent que le CLIS joue pleinement son rôle, même si cela n'est pas toujours un exercice facile. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction pour ce rapport moral et de gestion 2012.

Bertrand, pour le rapport de gestion, puis on vote tout après.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier

Ce rapport de gestion a pour objet de vous apporter les compléments d'information concernant l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé. Je vous demande de vous reporter à la page 8 pour que ce soit bien clair au niveau du détail du compte de résultats.

✓ Les produits de fonctionnement

Pour situer l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé, il convient de souligner que le niveau des produits de fonctionnement ressort à 282 000 euros contre 289 419 euros en 2011.

Les crédits accordés par l'Etat et les trois autres financeurs (EDF, AREVA et CEA) se répartissent comme suit :

- Etat : 141 000 euros,

- EDF, AREVA et CEA : 47 000 euros à part égale.

Ils sont en léger repli par rapport à 2011. Les produits 2011 constataient une subvention AREVA versée au titre de 2010 pour 3 500 euros et la prise en charge de formation et d'indemnité d'assurance pour 919 euros.

Aucun remboursement de ce type n'est intervenu en 2012.

✓ **Les charges de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement représentent 319 550 euros contre 349 849 euros lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 30 299 euros (soit - 8,66 %).

Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements.

a) Les consommations et services extérieurs :

L'ensemble de ces charges représente 183 248 euros contre 220 124 euros en 2011, soit une baisse de 16,75 %.

A l'examen des principaux postes de charges, les variations les plus significatives enregistrées sur cet exercice sont les suivantes :

- les publications : 43 808 euros, correspondant à l'impression de deux numéros de *La lettre du CLIS*, numéros 12 et 13, soit une diminution de 11 192 euros par rapport à 2011. L'une des lettres de 2011 comportait six pages contre quatre pour les deux lettres de 2012.

Mise également sous blister et non plus sous enveloppe imprimée. S'ajoute également l'insertion dans l'annuaire des Services Publics de la Meuse qui avait été réalisée en 2011 et qui n'a pas été renouvelée en 2012, ce qui explique cette baisse.

- Sous-traitance vidéo : 7 330 euros correspondant à l'intervention d'un prestataire chargé de la captation et de la retransmission en direct sur internet du débat organisé par le CLIS le 24 septembre 2012.
- Les frais de déplacement des membres et du personnel s'élevant à 19 992 euros contre 16 464 euros en 2011, soit une hausse de 3 528 euros.

Les frais de déplacement sont remboursés aux membres participant aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées des pièces justificatives correspondantes. L'association prend en charge également les déplacements liés à la participation aux réunions : conseil d'administration, assemblée générale, commissions et visites, ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS : Bar-Le-Duc et Bure.

- Voyages et déplacements, hôtels et restaurants des membres. Cela s'élève à 22 422 euros contre 18 166 euros, soit une hausse de 4 256 euros. Il s'agit de transports réalisés lors des visites en Belgique (laboratoire de Mol et à Chooz) et de la participation au colloque de Toronto au Canada et aux réunions organisées dans le cadre de la démarche conjointe CLIS, ANCCLI, IRSN, ainsi que les frais de nourriture et hébergement liés à ces déplacements.
- Les frais postaux et affranchissements s'élèvent à 25 369 euros contre 23 794 euros en 2011. Les publications et les frais postaux, pour la plus grande part, ont été engagés dans le cadre de la diffusion de *la Lettre du CLIS* avec les deux numéros en 2012.
- Les loyers de Bar-Le-Duc et Bure s'élèvent à 20 660 euros contre 21 191 euros en 2011.
- Les frais d'entretien immobiliers s'élèvent à 8 422 euros contre 8 863 euros en 2011. Ces frais correspondent aux prestations de nettoyage effectués sur les sites de Bar-Le-Duc et Bure ou dans les salles retenues pour les assemblées générales.
- Etudes et recherches : 47 756 euros contre 44 182 euros en 2011. Ceci correspond aux deux tiers du coût de la réalisation du film documentaire. Toutefois, compte tenu de la nature de la prestation et notamment de la durée d'utilité de ce film documentaire, le conseil d'administration a décidé d'inscrire cette somme en investissements, la durée d'utilisation prévue correspondant avec la décision, positive ou négative, de créer un centre de stockage.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes

Ce n'est pas dans « Etudes et recherches » mais dans « Investissements » puisque considéré comme un investissement. On va peut-être poursuivre et j'y reviendrai dans mon rapport.

M. Bertrand OLLIVIER

Les charges de personnels

Elles s'élèvent à 134 364 euros au 31 décembre 2012 contre 127 866 euros en 2011, soit une augmentation de + 5,08 % (6 498 euros) correspondant à une revalorisation des salaires. Nous nous attachons à rechercher la meilleure adéquation possible quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.

b) Impôts et taxes :

Sous cette rubrique, figurent les taxes liées à la masse salariale, taxes sur les salaires, taxes d'apprentissage et participation à la formation continue. La taxe sur les salaires a été versée en 2012 à hauteur de 3 177 euros et les montants de la taxe d'apprentissage et de la participation à la formation continue ont été respectivement de 619 euros et 725 euros.

c) Amortissement :

L'amortissement du matériel informatique et vidéo et du mobilier de l'association représente 1 937 euros.

• Résultat financier

Les produits financiers générés par nos placements sont très peu significatifs ; ils représentent 1,55 euro au 31 décembre 2012. Ce ne sont pas de bons placements.

• Résultat exceptionnel

Un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice, entraînant ainsi un résultat exceptionnel de 696,51 euros.

Nous vous rappelons, comme chaque année, que la créance afférente à la demande formulée par l'association au Ministère de l'Economie, de l'Energie, du

Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007, a fait l'objet d'une provision à hauteur de 100 % de son montant estimé à 219 000 euros.

Pour information, la demande de crédit pour 2013 a été complétée par une demande de crédit supplémentaire (120 000 euros) à prendre sur cette créance pour le financement du projet de films documentaires. En l'absence de réponse du ministère, la demande sera renouvelée pour 2014. Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché sur le plan comptable compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice se traduit par une insuffisance des prestations de - 36 851 euros sur le montant de la dotation annuelle. La capacité d'autofinancement ressort, quant à elle, négative à - 34 915 euros au 31 décembre 2012.

- **L'équilibre financier**

Au 31 décembre 2012, nos capitaux propres représentent 202 445 euros contre 239 296 euros en 2011. Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2012 s'élevait, quant à lui, à 473 277 euros.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de la manière suivante : les créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2012, soit une avance à AIR PRODUCTION pour 6 585 euros ; fournisseurs à recevoir 1 017 euros ; excédents de versement de la taxe sur les salaires, 3 732 euros ; AREVA 47 000 euros ; l'Etat pour 219 000 euros, correspondant aux crédits relatifs aux dépenses réellement engagées en 2007 ; la trésorerie de l'association qui s'élevait à 136 960 euros au 31 décembre 2012 et les charges constatées d'avance pour 3 779 euros.

Au passif, figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31 décembre 2012, soit des dettes de fournisseurs et comptes rattachés pour 9 842 euros ; des frais bancaires à payer pour 228 euros ; des dettes fiscales et sociales pour

27 271 euros et les autres dettes pour 10 670 euros. Le fonds de roulement représente donc 233 102 euros à la clôture de l'exercice.

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine. Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire avant d'aborder les perspectives d'avenir.

L'année 2013 sera marquée par le déroulement du débat public sur le projet de stockage qui aura lieu de mai à octobre. Dans ce cadre, le CLIS organisera des projections publiques du document audiovisuel sur le projet, ses enjeux et les interrogations qu'il soulève.

Il faut également noter que notre budget 2013, comme celui de 2012 mais dans une moindre mesure, tient compte de l'écèlement des crédits votés en loi de finance qui s'élèvent à 147 000 euros pour la participation de l'Etat, soit une dotation annuelle de 294 000 euros.

Par ailleurs, la loi de finance 2013 prévoit de porter l'abattement de taxe sur les salaires, fixée actuellement à 6 000 euros, à 20 000 euros, à compter du 1^{er} janvier 2014, ce dont bénéficiera notre association. Quant aux mandats arrivant à échéance, il n'y a rien de nouveau.

Je tiens à remercier au passage tous les membres du conseil d'administration qui m'ont élu en tant que trésorier, et je tiens aussi à saluer Antoine ALLEMEERSCH qui l'était jusqu'à présent.

➤ **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes), tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître une insuffisance d'exploitation de 36 851,83 euros. Nous vous demandons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

M. Christophe PETITJEAN

Pour faire suite à la présentation des comptes, je vais vous présenter mon rapport sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, portant sur le contrôle des comptes annuels de l'association Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de recherche souterrain de Bure, tels qu'ils sont joints à mon rapport et sur la justification des appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

↳ **Les comptes**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, normes requérant la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

↳ **La justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.123-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant : votre association a engagé des dépenses concernant la conception d'un film documentaire qui aura vocation à servir de support d'information lors des réunions organisées par l'association pendant la période couvrant le débat public jusqu'à la position définitive arrêtée par les pouvoirs publics sur l'abandon ou la poursuite du projet d'enfouissement des déchets radioactifs. Ces dépenses ont été enregistrées en immobilisation à la clôture de l'exercice. A cet égard, les contrôles que j'ai mis en œuvre à ce sujet ont permis

de valider les principales caractéristiques d'un actif, à savoir : le caractère identifiable du film documentaire, sa valeur positive pour votre association se manifestant par la génération de ressources que votre association contrôle du fait des avantages futurs qui se traduiront par un potentiel de services qui profitera aux tiers informés ou à l'association elle-même conformément à sa mission et à son objet social sur un horizon de plusieurs années.

Par ailleurs, la mise en service de ce film documentaire n'intervenant que dans le courant de l'exercice 2013, la ventilation dans un poste « Immobilisations en cours » se justifie pleinement. J'ai rappelé les définitions d'un actif selon le plan comptable. Cela recoupe parfaitement la position qui a été prise d'immobiliser le film et de le placer, en attendant qu'il soit terminé puisqu'il était encore en cours au 31 décembre 2012, en « Immobilisations en cours » et son amortissement n'interviendra qu'à partir de 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

🔗 Les vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A cet égard, je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

La loi prévoit également que je vous rende compte des « Conventions réglementées » dans le « Rapport spécial sur les conventions réglementées ».

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il m'appartient, dans le cadre de cette démarche, de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à

rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Vous allez être amenés à délibérer sur ces conventions.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je n'ai qu'une seule convention à vous signaler, la même que l'an dernier. La personne concernée est M. Gérard ANTOINE, maire de Bure, et par ailleurs membre du conseil d'administration du CLIS.

Nature et objet : aux termes d'un contrat du 16 février 2010 relatif à une convention de mise à disposition, la commune de Bure donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 m² situés au lavoir, place du village à Bure.

Modalités : les montants pris en charge par le locataire, soit l'association, durant l'exercice au titre de la jouissance et de l'utilisation de ces locaux, s'élèvent à 8 454,84 euros.

M. Jean-Louis CANOVA

Avez-vous des questions sur ce rapport moral et ce rapport financier ? Non. Dans ce cas, passons au vote sur ces rapports 2012. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité des 46 membres présents ou représentés.

Passons maintenant au programme d'activités 2013. On nous a fait remarquer, à juste titre d'ailleurs, que cette assemblée générale devrait se tenir un petit peu plus tôt puisque nous sommes au mois de juin et qu'il y a déjà eu trois assemblées :

- l'assemblée générale en février qui a porté sur la géothermie ;
- l'assemblée générale en avril avec l'audition des membres de la Commission nationale d'évaluation pour la présentation du rapport 2012 ;

- et cette assemblée générale en juin pour l'approbation du rapport moral et du rapport de gestion.

Nous envisageons une autre assemblée générale à l'automne avec l'intervention du BRGM et d'un expert foreur pour approfondir le sujet sur la géothermie comme nous vous l'avions dit lors de l'assemblée générale concernant la géothermie. Il va falloir passer un appel d'offres pour trouver un expert foreur indépendant qui puisse venir nous justifier comment ont été faits les forages de l'ANDRA.

Ensuite, quatre à six réunions du conseil d'administration sont prévues puis des réunions publiques dans les communes, comme vous le savez, à la demande des maires qui le souhaiteraient et avec le film cette fois que nous pourrons diffuser, film que vous verrez tout à l'heure.

Les commissions thématiques – réversibilité, localisation du site de stockage éventuel, environnement et santé, communication – se réuniront régulièrement en tant que de besoin. Le comité de liaison se réunira pour préparer les réunions du conseil d'administration et des réunions du groupe de travail chargé de préparer le débat public auront lieu également.

En ce qui concerne les déplacements : rien n'est encore prévu, nous attendons vos idées pour des visites de laboratoires ou de sites étrangers ; les visites du laboratoire de Bure pour ceux qui le souhaitent ; la participation à des colloques et aux activités de l'ANCCLI.

Les initiatives spécifiques : la réalisation du document audiovisuel grand public sur le projet de stockage ; la diffusion de deux numéros de *La Lettre du CLIS*, toutes boîtes Meuse et Haute-Marne ; les initiatives communes avec l'ANCCLI et l'IRSN ; l'accueil de délégations, et la participation bien sûr au débat public.

Tel est le programme d'activité 2013. Avez-vous des idées que nous pourrions rajouter à ce programme ? Elles sont toutes les bienvenues bien sûr, elles seront discutées en conseil d'administration et avec vous après pour pouvoir les mettre en place.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général

Je propose que le CLIS soit plus offensif à l'attention et à l'intention des maires, de manière à ce qu'ils se manifestent. On s'aperçoit que si on a une proposition, comme tu viens de le faire à l'instant, cela ne va pas beaucoup réagir. Sur les cinq cantons, c'est un minimum. Ne faut-il pas non plus proposer, au-delà des cinq cantons autour de Bure, cette présentation telle que nous l'avons vécue dans d'autres villages ? Je fais référence à la table ronde de la semaine dernière où en quelque sorte on nous incitait – pour ne pas dire qu'on nous reprochait – de ne pas aller plus vite, plus loin et plus large dans la présentation du CLIS et puis profitons-en aussi, dans la présentation du film.

M. Gilles ROGÉ

Vous avez parlé qu'au mois d'octobre il y aurait une conférence sur la géothermie.

M. Jean-Louis CANOVA

Non, une assemblée générale, une réunion où on rediscutera de la géothermie.

M. Gilles ROGÉ

Avec un représentant du BRGM et un expert indépendant que vous allez choisir. Est-ce que, pour éclairer le débat, vous avez l'intention également d'inviter Antoine GODINOT, Docteur en géologie, qui connaît parfaitement la géologie de Bure et le problème de la géothermie ?

M. Jean-Louis CANOVA

A réfléchir, mais je ne pense pas parce que si on invite M. GODINOT, il faudra aussi inviter les géologues de l'ANDRA.

M. Gilles ROGÉ

Ce n'est pas le pendant de l'ANDRA, il était venu répondre à M. DROUOT. Je pense qu'il peut poser les bonnes questions.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS

M. GODINOT est intervenu en février pour présenter les travaux qu'il a faits à partir des opérations de forage réalisées par l'ANDRA, c'est justement ces

opérations-là que nous voulons faire regarder par un expert pour qu'il nous dise si les opérations ont été effectuées dans les règles de l'art. Nous avons les travaux de M. GODINOT, c'est là-dessus aussi que doit travailler l'expert. Il n'est pas nécessaire que M. GODINOT intervienne à nouveau.

M. Gilles ROGÉ

Dans la mesure où c'est une assemblée générale ouverte, il n'y a pas d'inconvénient à ce que M. GODINOT soit là.

M. Jean-Louis CANOVA

Il peut venir, bien sûr, c'est ouvert, il participera.

M. Maurice MICHEL, ASODEDRA de l'Ouest Vosgien

Monsieur le Président, j'ai trois questions qui ne sont pas de l'importance de celles qui viennent d'être évoquées, à poser au CLIS au titre de ses missions d'information. Vous savez que depuis 2010, nous cherchons à connaître des détails sur les acquisitions foncières de l'ANDRA et sur les réserves foncières constituées par celles-ci, notamment dans le cadre de deux conventions passées avec la SAFER Lorraine et la SAFER Champagne-Ardenne. Après deux saisines de la commission d'accès aux documents administratifs, nous avons commencé à obtenir grâce au CLIS quelques renseignements en provenance tant de l'ANDRA que des deux SAFER que je viens d'indiquer. Malheureusement, ces renseignements sont incomplets et surtout ils sont incohérents car les chiffres qui nous ont été communiqués émanent de sources disparates et sont donnés à des dates différentes, il est donc impossible d'aboutir à un chiffre fiable.

Toujours est-il que notre association a essayé d'obtenir quelque chose d'à peu près acceptable et nous sommes autour du chiffre de 1 537 hectares de propriétés foncières et de réserves foncières de l'ANDRA dans les départements de Haute-Marne et Meuse, dont 70 hectares dans l'Aube inclus dans ces 1 537 hectares.

Monsieur le Président, notre question est la suivante : peut-on avoir, via le CLIS, la localisation et la superficie exactes des propriétés foncières de l'ANDRA et des terres qui sont mises en réserve pour son compte par la SAFER Lorraine et la SAFER Champagne-Ardenne au 31 mai 2013 pour les départements de Haute-

Marne et de la Meuse et également les mêmes renseignements pour les autres départements que la Meuse et la Haute-Marne ?

Une question codicille à celle-ci : dans les conventions, notamment dans la convention conclue entre l'ANDRA et la SAFER de Lorraine, cette dernière doit recenser les sites sur lesquels sont ou seront stockés les déblais, les versés en provenance du creusement du futur puits installé à proximité du laboratoire de Bure. La société d'aménagement foncier a pour mission de recenser ces sites dans les vingt-deux communes situées dans le rayon de dix kilomètres par rapport au laboratoire et également dans cinq communes qui sont spécialement désignées : Juvigny en Perthois, Aulnois en Perthois, Pagny Sur Meuse, Savonnières en Perthois et Void. Nous souhaitons savoir via le CLIS quels sont les résultats des recensements effectués sur les vingt-deux communes dans le rayon de dix kilomètres autour de Bure, et dans les cinq communes que je viens d'évoquer et qui sont particulièrement désignées dans la convention ? Ceci, également en termes de volume et de superficie et en nombre d'hectares.

M. Jean-Louis CANOVA

Je vous propose de faire un courrier au CLIS rappelant tout ce que vous venez de dire.

M. Maurice MICHEL

Pardonnez-moi Monsieur le Président, je préfère que la question soit posée dans les termes mêmes que je viens de la poser dans le compte rendu de réunion, en souhaitant que vous puissiez nous donner les renseignements au plus tôt. Par exemple, on peut quand même espérer les avoir avant le mois d'octobre de cette année.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous les demanderons aussi rapidement dès que vous nous donnerez les mentions précises de ce que vous souhaitez dans un petit courrier. Nous les ferons remonter aux SAFER et à l'ANDRA pour qu'elles puissent nous répondre rapidement. C'est le deal que je vous propose.

M. Maurice MICHEL

Très bien, je vous remercie, je vous ferai un mail dans le courant de cette semaine.

Deuxième question relative à la mission d'information du CLIS : sur les itinéraires optionnels de convois de déchets radioactifs entre leurs lieux d'entreposage (La Hague d'une part, Marcoule et Cadarache d'autre part), nous souhaitons connaître les villes, ou plutôt les gares des villes qui seront traversées ou côtoyées par les convois de déchets. Page 47 du document du maître d'ouvrage, vous avez les trois itinéraires optionnels Est-Ouest. Deux d'entre eux sont tangents à la ville de Paris et son agglomération. Celui du Nord passe par Reims et Caen. Celui du Sud passe également par Caen. L'axe médian passe également par Caen. En dehors de ces deux ou trois villes, on n'en connaît pas d'autres.

Or, il y a là des centaines de milliers de personnes qui vont être intéressées par une des activités les plus dangereuses de la mise en service, si cela se fait, de CIGEO, c'est-à-dire l'activité de transport dont tous les préventeurs de risques professionnels ou de risques industriels s'accordent à reconnaître que c'est la plus dangereuse.

Tant que nous ne connaissons pas ces villes et tant que les villes traversées par ces convois ne le savent pas, convois qu'une partie de la presse qualifie de « convois de la mort », mais c'est peut-être un peu excessif, bien qu'ils soient éminemment dangereux, exclure les populations de ces villes, comme c'est le cas actuellement, du débat public qui s'est enclenché au mois de mai comme vous l'indiquiez tout à l'heure, nous paraît un peu difficile à admettre et, pour ne pas le cacher, inacceptable.

Enfin dernière question Monsieur le Président. Lorsque nous avons assisté à l'insuccès de la première réunion organisée par la CPDP à Bure le 23 mai dernier, tous les articles de presse sans exception ont fait état des opposants. Il y avait deux catégories d'opposants qui ne sont pas forcément homothétiques. Il y a les opposants au projet CIGEO, puis les opposants au débat public, les seconds étant nécessairement les premiers mais l'inverse n'étant pas vérifié.

Tous ces articles de presse sans exception, ont parlé des opposants. J'ai lu très rapidement la dernière *lettre du CLIS* remise dans le dossier à l'entrée de cette salle. Vous-même, Monsieur le Président, dans votre éditorial, vous parlez des opposants. Nous sommes une petite association de cinquante adhérents, quarante cotisants. Nous avons dans notre association des paysans, il en existe encore, des ouvriers, des retraités, des petits chefs d'entreprise, un échantillon représentatif des populations locales. Or, dans le débat, ce qui nous est proposé est de discuter avec des institutionnels. Le CLIS est une institution puisque sa création et son organisation relèvent de textes législatifs et réglementaires, les chambres consulaires, les chambres de métiers, les chambres de commerce et d'industrie des deux départements concernés, les collectivités locales bien sûr, tous les élus, sont inscrits dans le débat entre les acteurs de ce projet, l'ANDRA bien sûr qui est en charge de sa mise en œuvre et l'initiateur, les pouvoirs publics, l'Etat de notre pays. Cela dit, parmi eux il y a des partisans institutionnels du projet CIGEO. Mais au niveau des petites associations comme la nôtre, nous n'en connaissons pas. Notre intention est d'organiser un débat horizontal, sans hiérarchie, avec des associations similaires à la nôtre qui sont pour le projet CIGEO. Nous n'en connaissons pas, mais nous pensons que le CLIS doit en connaître, peut-il nous communiquer leurs coordonnées ?

A titre d'illustration si vous le voulez bien, je suis allé sur internet. J'ai pris un sujet voisin, le sujet des éoliennes. Pour les éoliennes, par exemple, il y a des associations identifiées qui sont pour et il y a des associations identifiées qui sont contre. Ces gens qui sont pour et contre peuvent organiser des débats entre eux. Nous souhaitons organiser des débats avec des partisans mais qui ne soient pas des institutionnels, c'est-à-dire en quelque sorte en mission commandée pour parler du projet.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres questions ?

M. Michel GUERITTE

A l'issue du débat public, il est entendu que la CPDP va rédiger un rapport de 80 à 100 pages, qui sera probablement prêt pour la fin de l'année. Je souhaiterais que ce document soit présenté, discuté, au cours d'une réunion et

ce serait bien que ce soit le CLIS qui en ait la responsabilité et que ce ne soit pas des associations anti-CIGEO comme le dit Maurice.

M. Jean-Louis CANOVA

Cela avait été fait en 2006 avec M. MERCADAL.

M. Michel GUERITTE

Cela mérite un soutien, une analyse. Cela mérite que la presse s'en occupe. Cela mérite qu'on dise ce qu'il y a dedans. Cela permettra ensuite à l'OPECST de se souvenir de ce qu'il y avait dedans.

M. Jean-Louis CANOVA

Cela avait été fait en 2006. Je pense qu'on pourra le refaire.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Puisque le CLIS participe au débat public, je voulais dire deux mots sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé le premier débat, que l'on soit pour ou contre. Tout d'abord, dès lors, qu'il s'agit d'un débat public, l'entrée est ouverte ; ce qui était choquant, pas seulement pour des gens qui étaient contre le projet de Bure, c'est cette présence inadmissible du nombre de policiers en tenue, casqués et armés, et je ne parle même pas des policiers qui étaient également en civil dans la salle. D'ailleurs cela pose un problème : est-ce que c'est à l'ANDRA de s'occuper des questions de sécurité ? Cela veut dire qu'elle est partie prenante. On nous fouille à l'entrée comme si on était des délinquants, c'est ce qui a mis le feu aux poudres à Bure lors du premier débat, pas seulement, mais cela en fait partie.

Vous comprenez l'écœurement des gens présents, qui n'étaient pas forcément des gens institutionnels. Si c'est pour que le débat finisse comme le premier débat où M. MERCADAL a fini par claquer la porte parce que lui et nous avons été pris pour des « cons »... Je vous rappelle quand même que dans la première mouture du débat public, dans les conclusions de M. MERCADAL figurait, et d'ailleurs cela a été relaté dans plusieurs réunions publiques, l'exigence de 37 511 Hauts-Marnais et de 22 000 et quelques Meusiens d'un référendum départemental sur cette question. Cette question a été purement et simplement enlevée du rapport de M. MERCADAL sans qu'il en soit au courant et sans bien

sûr qu'il cautionne, ce qui fait qu'il a claqué la porte. Ce n'est pas la peine de nous demander notre avis si vous enlevez ce qui gêne, quand je dis « vous » ce n'est pas le CLIS, dans les rapports et dans les discussions. A mon avis, si cela recommence il ne faut pas s'attendre à ce que cela se passe calmement la prochaine fois à Bar-Le-Duc ! C'est quand même chez nous que cela se passe. On a encore notre mot à dire. Tant qu'on nous refusera au moins d'inclure que les Hauts-Marnais et les Meusiens demandent un référendum départemental « pour ou contre la poubelle nucléaire sur leur terre de vie », il ne faut pas s'étonner que la température monte. C'est une exigence. Après, elle est accordée ou pas mais cela fait partie du débat public. Pourquoi l'a-t-on retirée ? C'est-à-dire qu'à l'Assemblée Nationale, le gouvernement de l'époque, les députés ont eu une copie qui ne comprenait quasi plus rien de ce que réclamaient les opposants. Ce n'est plus du débat public. Vous comprenez que cette fois-ci nous ne tendrons pas la joue une deuxième fois. Voilà ce que je voulais dire.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci. D'autres interventions ?

M. Jean-Marc FLEURY – EODRA

Monsieur CANOVA, j'ai une observation par rapport au programme sur « la suite de la géothermie ». Vous avez dit tout à l'heure qu'il était envisagé de le rajouter au programme d'activités 2013. J'aimerais bien qu'il soit rajouté dans le vote. Je suis prêt à voter un programme d'activités sous réserve bien sûr que cette partie y figure.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est une erreur de notre part, il est dedans.

M. Jean-Marc FLEURY

Concernant la commission « Santé environnement » : elle s'est réunie une seule fois, il n'y avait personne. Il n'y a plus de président.

M. Jean-Louis CANOVA

Il faut absolument qu'on la remette en route. Le président actuel visiblement n'est pas en bonne santé donc il n'a rien pu faire.

M. Jean-Marc FLEURY

Ce n'est pas le problème.

M. Jean-Louis CANOVA

Il faut qu'on retrouve un nouveau président.

M. Jean-Marc FLEURY

J'ai dit à M. JAQUET que j'étais disposé à le faire. Je pense qu'il y a des choses à faire dans cette commission où il faut que les choses avancent. Tant qu'il n'y a pas de président rien ne se passe. Cela fait quand même un moment que cela dure.

M. Jean-Louis CANOVA

Il faut qu'on la relance, c'est vrai. On va le faire très rapidement.

M. Jean-Marc FLEURY

Il me semble que l'état sanitaire zéro est important, prioritaire maintenant, il faut quand même y penser. Il faut avancer là-dessus.

M. Jean-Louis CANOVA

Je partage complètement.

M. Jean-Marc FLEURY

C'était la deuxième observation. Pour dire un mot sur la première réunion qui s'est déroulée à Bure, puisque je fais partie de ceux ayant empêché que cette réunion se fasse, je voudrais redire à l'assemblée le pourquoi de ce type d'intervention. Effectivement, le débat public bien sûr nous sommes pour. Une personne comme moi, cela fait vingt ans quasiment que je milite pour le débat, que je demande le débat, que j'anime le débat sur ce sujet. Résultat, il n'y a personne en face de nous ou c'est très compliqué d'avoir des institutionnels, d'avoir des représentants de l'Etat. Aujourd'hui, on nous propose de venir dans un débat public dont, de toute façon, on ne tiendra pas compte. La problématique est : pourquoi j'interviens ? Pourquoi j'empêche les réunions ? Simplement parce que je veux un vrai débat public prenant en compte les demandes et désirs des citoyens. Ce n'est pas le cas du tout aujourd'hui. Nous

demandons une modification du débat tel qu'il existe aujourd'hui, car pour moi ce n'est pas un débat public, c'est juste un moyen de répondre aux exigences de l'Europe mais, pour moi, c'est à côté de la plaque. Tant que nous n'avancerons pas sur ce sujet, je serai dans les réunions pour empêcher qu'elles se tiennent.

Je voulais simplement expliquer à l'assemblée, ici, le pourquoi de notre action. Il ne s'agit pas d'empêcher les citoyens de s'exprimer ; il s'agit, au contraire, qu'ils puissent s'exprimer bien sûr et surtout qu'on les entende. Parce que, qu'on les écoute c'est bien, mais qu'on les entende c'est mieux ! C'est tout ce que je voulais dire.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres intervenants ?

Intervenant

Sur les questions de santé, je pense m'avancer un petit peu mais je ne crois pas. Est-ce vrai qu'à l'initiative de l'ANDRA, il y a une quinzaine de jours, une réunion des médecins du secteur concerné, y compris jusqu'à Saint-Dizier a eu lieu, pour parler du risque sanitaire ? Tout le monde a l'air de dire que c'est fait mais ce n'est pas fait, ne croyez pas qu'on va s'endormir comme ça, pour parler de l'éventuel danger posé par ce stockage dans cette poubelle nucléaire.

M. Jean-Louis CANOVA

Je ne sais pas. Je ne suis pas au courant.

Intervenant

Je connais au moins deux médecins qui y sont allés. Cela a été fait bien sûr à huis clos, sans prévenir personne.

M. Jean-Louis CANOVA

Je ne peux pas répondre. Je ne sais pas. Martine HURAUT va nous répondre.

Mme Martine HURAUT, responsable du service communication au centre de Meuse/Haute-Marne de l'ANDRA

En ce qui concerne la dernière question relative à un séminaire à l'attention des médecins, effectivement nous avons organisé, dans le cadre de nos missions

d'information et de formation, une réunion sur l'exposition aux faibles doses, avec en arrière-plan l'idée que, comme nous allons parler radioactivité pendant le débat public, il est important que les médecins aient une information notamment sur les doses auxquelles sont exposés leurs patients, puisque des questions risquent de leur être posées. Effectivement, il y a eu une réunion à laquelle ont été invités tous les médecins généralistes de la Meuse et de la Haute-Marne.

Je voudrais apporter une précision par rapport à la remarque faite sur le service de sécurité lors de la première réunion du débat public. C'est la commission particulière du débat public qui exerce elle-même sa police à l'entrée de la salle. C'est un service de sécurité commandé par la commission particulière qui œuvrait à l'entrée, au contrôle des sacs.

Dernier point : en ce qui concerne les réserves foncières, je souhaite indiquer que nous avons transmis il y a quelques mois au CLIS un état des réserves foncières au 31 décembre 2012.

M. Maurice MICHEL

Il est inexact.

Mme Martine HURAUT

C'est ce que nous avons dans nos livres. Donnez-nous vos éléments qu'on puisse effectivement travailler à la réponse.

M. Maurice MICHEL

Je veux un débat horizontal.

M. Jean-Louis CANOVA

Vous pourrez discuter de cela après puis nous ferons remonter parce qu'il y a un ordre du jour chargé. Ce n'est pas parce que je ne veux pas que vous posiez la question mais nous la remonterons.

Intervenant

Pourrais-je savoir combien de médecins ont répondu à l'appel ?

M. Jean-Louis CANOVA

Combien de médecins ont répondu à l'appel ? Trente personnes.

M. Jean-Marc FLEURY

Quel est le but d'inviter des médecins dans le cadre du débat public ? C'est de rassurer les personnes qui pourraient leur poser des questions ? C'est assez exceptionnel. On se sert du corps médical pour informer ou désinformer la population. C'est extraordinaire ! Les bras m'en tombent !

M. Jean-Luc BOUZON

Une petite précision pour le débat de lundi, compte tenu de ce qui s'est passé, je précise que nous avons donné consigne pour celles et ceux s'opposant à cette poubelle nucléaire : nous refuserons d'être fouillés toutes et tous à l'entrée de la salle. Nous ne sommes pas des délinquants, nous ne sommes pas des voyous, nous ne sommes pas des casseurs. On ne nous fouillera pas et nous rentrerons quand même.

M. Jean-Louis CANOVA

Monsieur, avant l'interruption de séance.

Intervenant

Le CLIS a-t-il le pouvoir de demander ou d'exiger un référendum ?

M. Jean-Louis CANOVA

Je ne pense pas.

Intervenant

Il est bien évident que si la population est d'accord pour l'installation du dépôt, on s'incline. Si elle n'est pas d'accord, le dépôt n'existe pas.

M. Jean-Louis CANOVA

J'entends bien, mais je ne crois pas qu'il soit de notre pouvoir de demander un référendum. Ce n'est pas prévu dans la loi.

Intervenant

Il serait bien que ce soit inclus dans les propositions des citoyens hauts-marnais.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous avons déjà posé cette question, mais il nous a été répondu que la loi ne le permettait pas.

On peut le mettre dans un cahier d'acteurs si le conseil d'administration ou les membres du CLIS le souhaitent, oui il n'y a pas de souci. On peut tout demander mais exiger, comme vous l'avez dit, je n'en suis pas sûr du tout.

Je devais faire une interruption de séance pour élire les représentants du collège des organisations professionnelles et des syndicats, mais je crois que vous n'êtes pas assez nombreux, donc reportons cela à une prochaine réunion. Cela fait un moment que cela dure. Il va falloir qu'on fasse ce qu'il faut.

Votons maintenant le programme 2013 : sur tout ce qui vous a été proposé, plus les rajouts que nous pourrons faire suite aux interventions, est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Est-ce que quelqu'un vote contre ? Non, donc on va mettre en place ce programme.

Je voudrais tout d'abord remercier la commission « Communication » pour tout le travail qu'ils ont fait pour que ce film puisse se réaliser, également la maison de production « ERE PRODUCTION » qui a découvert toute cette partie de nos problèmes.

Projection du film documentaire du Clis « Escale à Bure » (53 minutes)

M. Jean-Louis CANOVA

La commission « Communication » souhaitait que chacun puisse prendre la parole, qu'il soit pour ou contre. Cela lance un débat et montre la difficulté d'accepter ou pas ce projet selon la conviction de chacun.

Je voudrais passer la parole à Robert qui va vous expliquer un peu comment ils ont travaillé pour faire ce film, voir un peu qui a conçu le scénario, les discussions, etc.

M. Robert FERNBACH, Vice-Président du CLIS

Depuis le temps que nous parlons de ce film, vous avez eu l'exclusivité et la primeur du travail d'ERE PRODUCTION. Cela a déjà donné un grand travail de réflexion au niveau des membres du CLIS. Une fois que le conseil d'administration a décidé effectivement de se lancer dans cette production de film, nous avons entamé un appel d'offres, lequel nous a donné beaucoup de travail, nous avons eu plus d'une quinzaine d'offres de professionnels. Le problème était de savoir le choix de l'équipe avec laquelle nous allions travailler. Finalement, le choix s'est porté sur une équipe nancéenne, donc locale. ERE PRODUCTION nous a permis de travailler, d'établir un script, de voir quelle orientation nous allions prendre pour avoir, en finalité, un outil qui reflète un petit peu l'ensemble de la réflexion. Nous n'avons pas voulu faire un film pour ou un film contre. Ce sera un DVD distribué à toutes les populations de Meuse et de Haute-Marne pour regarder le film chez soi, pour se l'approprier, pour être amené à poser des questions. Le DVD sera accompagné de bonus avec des compléments de ce qui a été dit par les différents participants du film, avec aussi des liens et des adresses pour pouvoir continuer au niveau de l'ensemble de la filière, que ce soit le CLIS, que ce soit l'ANDRA, de façon à poursuivre cette réflexion parce que la problématique n'est pas simple. Elle est évolutive. Nous sommes partis pour une période relativement importante et longue qui va effectivement amener des bouleversements. A travers ce film, nous avons voulu donner la possibilité à tout un chacun de s'approprier un petit peu la question, d'inciter les gens aussi à se poser des questions et à poser des questions, à discuter entre eux, et pour nous, servir aussi de support pour pouvoir engager des soirées-débats au niveau des différentes collectivités qui nous sollicitent.

Comme l'annonce la fin du film, « à suivre ! ». J'espère que tout le monde trouve quelques réponses et interrogations de façon à pouvoir nouer et maintenir ce débat. Je pense que le plus gênant serait que l'on passe à côté de certaines opportunités et que l'on ne puisse pas se poser de vraies questions. C'est un outil qui permet la réflexion. Je pense qu'on a réussi à engager un vrai travail de réflexion à travers ce support qui va être distribué très prochainement dans les deux départements. Je remercie ERE PRODUCTION pour le travail fourni. Ils sont là mais un peu caché. Comme l'a dit notre Président, le 19 juin, il y aura déjà une diffusion sur Mirabelle TV. Je pense que ce n'est pas la dernière fois. Merci.

M. Jean-Louis CANOVA

Je vous remercie. Je vous invite maintenant à prendre le verre de l'amitié puis à continuer la discussion si vous le souhaitez devant un pot. Merci à tous !

M. Maurice MICHEL

Pardonnez-moi, sur le plan de la méthode, je partage votre appréciation sur l'aspect témoignage d'une situation et d'un état des lieux assez difficile à faire. Mais pensez-vous vraiment que le film soit assez long pour relater un projet depuis son départ jusqu'à aujourd'hui ? Ne pensez-vous pas qu'il soit un peu long pour lancer un débat ? Trop court pour raconter une histoire, trop long pour lancer un débat. Si vous avez un film d'une heure, je ne me prononce pas sur le fond, mais pour animer un débat dans une salle, je crains fort qu'à l'issue du film il n'y ait plus personne pour débattre. Votre opinion là-dessus M. FERNBACH ?

M. Robert FERNBACH

Je ne suis pas d'accord avec vous.

M. Benoît JAQUET

Simplement une réponse courte : 52 minutes c'est la durée d'un documentaire télé et c'est le format choisi parce que nous souhaitons qu'il soit diffusé par une télé. C'est le cas le 19 juin.

Par ailleurs, le film tel qu'il est, nous ne sommes pas obligés de tout passer le soir d'une réunion débat. On peut le réduire à 30 minutes ; c'est à nous de voir le format utile.

M. Jean-Marc FLEURY

Je trouve dommage que l'on ne prenne pas dix minutes pour entendre un petit peu les avis et perceptions de quelques personnes. Je pense qu'il aurait été intéressant qu'on prenne quand même un petit peu de temps pour cela. Sur la diffusion, je pense qu'il faut avoir une réflexion pour savoir à qui on le diffuse et que l'on aille au-delà de la Meuse et de la Haute-Marne.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 – FAX. 03 29 78 36 33 - www.clis-bure.com